



Tolérance de passage sur un terrain privé

Par **artabent**, le 11/09/2012 à 07:43

Bonjour, je voudrais savoir si je peux refuser l'entrée en voiture de mon voisin sur ma propriété (aucun document concernant un droit de passage n'a été établi) sachant que ce dernier est enclavé. Je déserte déjà un autre voisin qui lui aussi est enclavé. Je peux faire en sorte qu'il enregistre la même servitude? ou alors mon terrain sert à faire pleins de passages? Cela fait perdre une valeur considérable à mon terrain et de plus ils ont mis leur compteur d'eau sur ma propriété?? Je voudrais avoir des conseils svp je suis au bout du rouleau et je veux faire dans mes droits merci cordialement Artabent

Par **Lag0**, le 11/09/2012 à 08:01

Bonjour, En cas de désaccord, le propriétaire du terrain enclavé doit saisir la justice pour demander officiellement le droit de passage. C'est le juge qui décidera de l'endroit où sera placé ce droit de passage sur votre parcelle, ce sera soit le plus court, soit si le plus court vous crée des problèmes, le moins dommageable pour votre terrain. Voir : <http://vosdroits.service-public.fr/F2040.xhtml>

Par **amajuris**, le 11/09/2012 à 11:39

bjr, donc cela signifie que vous pouvez interdire le passage de votre voisin dans l'attente de l'établissement d'une servitude de droit de passage.

Par artabent, le 14/09/2012 à 07:24

bjr, rnMercie pour vos réponces cet cool ^^ rnmes consernent ,la fermeture du passage ,il se trouve que cet derniernon 2 voitures et que bizarement qand ils sorte de chez eux ils laise toujours une voiture dans leur cour de sorte que je ne puisse pas fermer le passage (jais prie un rdv j ais un médiateur pour leur informais de la fermeture de se passage est déventuelles acords que nous pourions avoires .mes voila le rdv est prévue pour dans 3/4 moi ,quel son mes risques si je ferme se passage avec une de leur voiture a lintérieur ?on t il le droi ?rnmencie, cordialement Artabent ++